



Commune de SCIENTRIER

Délibération n°013/2026 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-trois avril à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en salle de conseil à SCIENTRIER, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BARBIER.

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : APLINCOURT Gilles, BARBIER Daniel, BARBIER Sarah, BIANCO Lydie, BRANTUS Élodie, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, HENNI Nour-Eddine, JEANTET Sophie, JOYE Michel, RIVET Jimmy

Absents :

Absents excusés : GAUDIN Hervé

Procurations : BARBIER Sarah pour GAUDIN Hervé

Secrétaire de séance : Lydie BIANCO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment des articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

VU le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2025 présenté par le receveur municipal ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport selon lequel le receveur municipal a transmis à la Mairie le compte de gestion définitive de la commune pour l'exercice 2025.

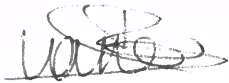
En conséquence, l'Assemblée délibérante est invitée à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif municipal se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

| | Résultats de clôture de l'exercice précédent 2024 | Part affectée à l'investissement : exercice 2025 | Résultat de l'exercice 2025 | Résultat de clôture de l'exercice 2025 |
|-----------------------|---|--|-----------------------------|--|
| Investissement | 430 228. 44 € | | - 273 071.32 € | 157 157.12 € |
| Fonctionnement | 263 024.29 € | 0.00 € | 238 950.57 € | 501 974.86 € |
| TOTAL | 693 252.73 € | 0.00 € | - 34 120.75 € | 659 131,98 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget principal du receveur pour l'exercice 2025, dont les écritures sont conformes à celle du Compte Administratif,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer.

Le secrétaire de séance



Lydie BIANCO

Président de séance,

Le Maire



Daniel BARBIER